

—
MARS
2020

ÉPIDÉMIE ET CONFINEMENT

LES GESTES BARRIÈRES POUR VOTRE SANTÉ FINANCIÈRE.



Chômage partiel
Baisse des ressources
Pleins alimentaires
Crédits et assurances
Consommation quotidienne
Garantie des dépôts

EDITO

Salarium, entreprise professionnelle de conseil en finances personnelles, reconnue d'utilité sociale par l'Etat, rassemble dans ce document toutes **les informations fiables et pertinentes pour neutraliser l'impact de la crise COVID 19 sur votre budget.**

Tout au long du confinement, Salarium vous propose **gratuitement** de réaliser la **projection de votre budget sur les trois prochains mois**, et de vous remettre tous les conseils personnalisés nécessaires. **N'HÉSITEZ PAS !**

L'essentiel de ce document :

Priorité au renforcement de l'épargne de précaution en cette période : consommez moins, épargnez plus. Anticipez des baisses de ressources, voir des rappels sur certaines indemnités, des reports d'intéressement, ne faites pas de stocks alimentaires, n'achetez pas de biens de consommations non indispensables sur internet, ne donnez pas suite aux offres en ligne relatives à des masques, du gel ou des vaccins, ne prenez pas de décision boursière sans consulter un professionnel. Et enfin, pas de stress, tout ira bien.

RESTEZ INFORMEZ :

Likez la page **Salarium Esus**



PILOTER EN TEMPS DE CRISE



Quand une des 4 variables ci-dessous change ou risque de changer, gérer signifie adapter celles qui ne changent pas en conséquence, afin de rester durablement en mesure de financer ses besoins courants, comme ses projets.



RESSOURCES

L'impact du COVID19 sur vos ressources.

On appelle ça un « choc de ressources. »

Quelle est votre #SITUATION?

EN POSTE OU EN TÉLÉTRAVAIL, MON CONTRAT EST INCHANGÉ

Si votre poste n'est pas éligible au télétravail et que votre employeur respecte les consignes préventives de sécurité, vous êtes obligé de vous rendre au travail, sauf si vous présentez un risque sévère de santé en cas de contamination. Hormis ce cas, le droit de retrait n'est pas invocable.

Si votre poste est éligible au télétravail, l'employeur est obligé de le proposer. Votre employeur à ce jour n'a pas le droit de vous imposer des congés payés. Il peut en revanche imposer des RTT et décaler dans le temps (avancer ou reculer) des congés payés que vous auriez posé pour la période à venir, pourvu de vous en informer suffisamment à l'avance.

EN CHÔMAGE PARTIEL

0 si SMIC ou en formation

-16 % du net jusqu'à 4,5 SMIC,

-100 % de la part au-delà.

Impact moindre selon la convention collective.

Vous continuez d'accumuler vos droits. Les heures chômées comptent, tant pour les congés payés que pour les prestations de sécurité sociale et de retraite complémentaire. Votre employeur ne peut pas vous demander de travailler.

Pas de baisse

EN CONGÉS PAYÉS

ALLOCATAIRE

Vous continuez à percevoir vos allocations normalement. A noter : la réforme des APL est reportée et leur calcul reste indexé sur vos revenus de l'année N-2.

EN DISCUSSION POUR UN POSTE

Sans promesse d'embauche en bonne et due forme (nom, poste proposé, rémunération, missions..) votre embauche sera sûrement reportée. Vous conservez le cours normal de vos prestations sociales.

De 0 à -10% selon les cas

EN ARRÊT « AMELI » POUR GARDE D'ENFANTS, 1 À 14 JOURS RECONDUCTIBLES

Attention : deux parents ne peuvent pas être en même temps en arrêt garde d'enfant. Ce serait une fraude sociale vous exposant à des pénalités. L'arrêt est en revanche fractionnable avec le conjoint pour alterner garde et télétravail chacun son tour.

• Un conjoint en télétravail et l'autre en arrêt garde enfant = ok ;

• un conjoint en arrêt maladie classique et l'autre en arrêt garde d'enfant = ok

-16%

-100%

RESSOURCES

L'impact du COVID19 sur vos ressources.

On appelle ça un « choc de ressources. »

Quelle est votre #SITUATION?

J'AI UNE PROMESSE D'EMBAUCHE (VOIR # EN CHÔMAGE PARTIEL)

Elle doit être honorée par l'employeur qui pourra vous placer en chômage partiel (100% de maintien de salaire au SMIC, 84% du net jusqu'à 4,5 SMIC)



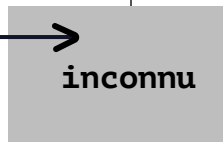
Selon
revenus
habituels

INDÉPENDANT - ARTISAN

Un fonds de solidarité prévoit le versement de 1500 € sous conditions en attente de précisions. Si vos charges de mars ont été reportées, anticiper qu'elles vont se répercuter en lissage sur celle d'avril jusque décembre.

EN ARRÊT MALADIE DEPUIS PLUS D'UN AN

Les mesures dont on attend l'annonce pourraient permettre d'assouplir la part versée par votre employeur. Anticipez-le !



inconnu

EMPLOYÉ-E PAR UN PARTICULIER MAIS SANS ACTIVITÉ EFFECTIVE

Vous allez bénéficier d'un dispositif similaire au chômage partiel, dont le détail est attendu. Votre employeur doit vous faire l'avance du salaire, il sera remboursé par l'Etat dans le cadre du CESU.



-20%
du salaire

J'ATTENDS MON INTÉRESSEMENT

N'agissez pas en fonction, il peut être reporté selon les mesures décidées par le Gouvernement pour la stabilité des entreprises.



-100%

OPTIMISEZ VOS CHARGES FIXES

● KÉSAKO ?

Les charges fixes sont **des dépenses qui ont été décidées à l'avance par un contrat**, et qui ont donc pour principale caractéristique de ne pas être ajustable facilement, ce qui est problématique en cas de choc de ressources.

IMPÔT À LA SOURCE

Si vous connaissez, ou pensez connaître une baisse durable de vos revenus en 2020 (au moins 10%), adaptez immédiatement votre prélèvement à la source.

Comment ?

- Rendez-vous sur votre espace dédié sur le site [impôts.gouv.fr](https://impots.gouv.fr)

Ne surestimez pas la baisse volontairement, les abus occasionnent une majoration de 10% lors de la régularisation. Si vous êtes de bonne foi pendant aucune crainte, « le droit à l'erreur » vous protège.

PRIORITÉ :

Faites-le au plus vite, tout prélèvement à la source effectué ne sera régularisé à votre avantage qu'en juin 2021.

VOTRE LOYER

La trêve hivernale est prolongée.

Jusqu'au 31 mai, aucune expulsion n'est possible.

Aucun report de loyer n'est prévu par les autorités pour les particuliers. Si urgence, parlez en avec le propriétaire. Si votre bail arrive à échéance, vous pouvez demander sa prolongation en invoquant « un cas de force majeure »

OPTIMISEZ VOS CHARGES FIXES

CRÉDITS
IMMO &
CONSO

● KÉSAKO ?

Les charges fixes sont **des dépenses qui ont été décidées à l'avance par un contrat**, et qui ont donc pour principale caractéristique de ne pas être ajustable facilement, ce qui est problématique en cas de choc de ressources.

La banque de France a refusé le report systématique des échéances. *Votre contrat de crédit prévoit certainement des options de souplesse.*

Si votre choc de ressources l'exige, c'est le moment de les activer.

- **La modulation** : consiste à baisser votre mensualité, de 10% à 30% selon les contrats. En principe la baisse s'applique sur un minimum de 12 mois. Négociez une modulation sur 6 mois, afin de limiter le rallongement de votre crédit et de son coût.

- **Le report** : vous pouvez demander le report total des échéances en capital, pour une durée de 1 à 12 mois selon votre contrat. Cela signifie que vous continuez à payer les intérêts et l'assurance de prêt. La banque peut intégrer des frais d'avenant au capital restant dû : cela signifie que votre crédit est rallongé, et que son coût augmente. À utiliser pour urgence donc, pas pour confort.

Les prêts immobiliers avec PTZ, lissage, double ligne, ne sont en principe pas ouverts aux modulations. *Négociez avec votre banquier en invoquant la situation exceptionnelle.*

PRIORITÉ :

Contactez votre banque rapidement pour un report en mai car il est déjà trop tard pour reporter les échéances d'avril. Il faut, en temps normal, s'y prendre au moins un mois à l'avance.

Certaines banques ont déjà annoncé des possibilités de report dérogatoire au contrat pour les salariés en chômage partiel, pour les indépendants et les artisans.

OPTIMISEZ VOS CHARGES FIXES

ASSURANCES

● KÉSAKO ?

Les charges fixes sont **des dépenses qui ont été décidées à l'avance par un contrat**, et qui ont donc pour principale caractéristique de ne pas être ajustable facilement, ce qui est problématique en cas de choc de ressources.

C'est plus que jamais le moment d'en faire le bilan. Les **contrats d'habitation, de véhicules sont immédiatement résiliables** pour leur préférer un contrat moins cher ou plus protecteur : préférez les mutualistes. Les assurances de prêt des banques sont les plus chères du marché et donc les plus faciles à faire baisser. Vous pouvez le faire à tout moment la première année suivant la souscription d'un prêt immobilier, ou à échéance annuelle ensuite respectant un délai de 2 mois de préavis, comme pour les autres assurances. Si vos autres assurances arrivent bientôt à échéance, c'est le moment !

PRIORITÉ :

Ne le faites pas seul, les comparatifs en ligne vous exposent au risque de contrats peu chers mais aussi peu protecteurs ou avec des franchises élevées potentiellement inadaptées à votre épargne. Demandez sans hésiter le conseil d'un courtier en assurance.

ÉNERGIE

Les fournisseurs de gaz autre qu'ENGIE et d'électricité autre qu'EDF vous proposent **des contrats où le tarif de l'énergie (hors abonnement et TVA donc) est jusqu'à 15% inférieur à celle des tarifs réglementés.**

Si vous êtes à l'aise avec internet, choisissez les options 100% en ligne pour une réduction plus importante.

Profitez des offres de parrainage. La résiliation est faite par le nouveau fournisseur, cela prend littéralement 10 minutes.

ATTENTION :

Avant de changer, transmettez votre relevé de compteur à votre fournisseur actuel pour connaître le montant de régularisation à la clôture, surtout en cette sortie de période hivernale. Si vous avez peu ou pas d'épargne, évitez la régularisation d'un coup et restez chez votre fournisseur pour la lisser sur l'année suivante.

OPTIMISEZ VOS CHARGES FIXES

● KÉSAKO ?

Les charges fixes sont **des dépenses qui ont été décidées à l'avance par un contrat**, et qui ont donc pour principale caractéristique de ne pas être ajustable facilement, ce qui est problématique en cas de choc de ressources.

BOX & MOBILE

Dès la fin de votre engagement, **renégociez avec le service commercial**. En vous armant de patience, et en **évoquant les prix de la concurrence, vous obtiendrez toujours une réduction**. Des abonnements box ou téléphone à 35 € sont trop chers aujourd'hui.

À SAVOIR :

Ciblez :

- 15€ max pour le téléphone
- 25€ max pour une box fibre

ABONNEMENTS SANS ENGAGEMENT NON OU PEU USITÉS

Salles de sport fermées, transports déconseillés... **si vos contrats le permettent, c'est le moment de les suspendre**. Pour vos autres abonnements (chaînes TV, journaux, streaming...) **ne conservez que ceux qui contribuent directement à votre épanouissement**.

IMPORTANT SURENDETTEMENT

Si après avoir payé vos charges, il vous reste pour vivre **un montant si faible que vous devez renoncer à des dépenses essentielles** de santé ou d'alimentation, ou **si vous accumulez les impayés et dettes** sans l'épargne pour les honorer, **placez vous sans tarder sous la protection de la banque de France**. Demandez conseil à un travailleur social près de chez vous.

À SAVOIR :

Nul ne peut facturer son aide à la constitution d'un dossier Banque de France.

Appelez un POINT CONSEIL BUDGET proche de chez vous ou contactez Salarium.

PRIORISEZ VOTRE CONSOMMATION

🕒 KÉSAKO ?

On distingue ici les dépenses de consommation des charges fixes :

vous prenez la décision de la dépense au moment même où vous l'effectuez.

Elle peut-être «vitale» comme l'alimentation ou «libre» comme un loisir.

Les dépenses sont la partie de votre budget où vous avez le plus de marge d'optimisation.

ÉNERGIE



- ▶ Ne dépassez pas 19° (18° pour faire des économies) dans les pièces principales, 16° dans les chambres, sauf indication médicale contraire.
- ▶ Utilisez le mode éco de vos appareils électroménagers.
- ▶ Maîtrisez la température du réfrigérateur, sauf indication sanitaire contraire.
- ▶ Enlevez les emballages des produits réfrigérés.
- ▶ Diminuez la quantité d'eau dans vos casseroles, couvrez-les.
- ▶ Éteignez les appareils en veille.

ALIMENTATION



- ▶ **NE FAITES PAS DE STOCKS** : les autorités n'ont cessé de nous rappeler que les approvisionnements se font normalement. **Stock = risque de surconsommation (= dépense que vous n'auriez pas faite normalement) et surtout blocage de vos ressources (vous ne pouvez pas payer le garagiste avec des pâtes).**
- ▶ Comparez les produits, évitez les marques quand le gain en qualité n'est pas justifié ou qu'il relève d'un surcroît de confort.
- ▶ N'utilisez que les réductions d'opportunités : celles qui tombent à pic car concernant une dépense que vous auriez faite de toute façon.
- ▶ N'achetez pas un produit que vous n'auriez pas acheté juste parce qu'il est en promotion.
- ▶ Évitez les plats préparés, sodas et autres produits coûteux, à faible qualité nutritionnelle.



PRIORISEZ VOTRE CONSOMMATION

KÉSAKO ?

On distingue ici les dépenses de consommation des charges fixes : vous prenez la décision de la dépense au moment même où vous l'effectuez. Elle peut-être «vitale» comme l'alimentation ou «libre» comme un loisir. Les dépenses sont la partie de votre budget où vous avez le plus de marge d'optimisation.

LOISIRS



- Ne compensez pas la réduction des loisirs extérieurs par une surconsommation de produits en ligne. C'est une période exceptionnelle pour se recentrer sur l'essentiel et réapprendre à apprivoiser l'ennui.
- Épargnez ce que permet l'interdiction de sorties en prévision de la période d'incertitude professionnelle et inflationniste qui s'ouvre.
- Évitez les jeux d'argent en ligne, [faites-vous aider](#) si vous constatez un phénomène d'addiction.
- Profitez des services gratuits, en vous méfiant de ceux qui vous demandent de vous abonner en exigeant vos coordonnées bancaires.

ARNAQUES



- Votre temps sur internet va augmenter, et avec lui votre exposition aux arnaques en ligne qui explosent en cette période.
- Les achats de masques et gel hydraulique sont à coup sûr des arnaques : si les professionnels en manquent, vous vous doutez que c'est qu'il n'en existe pas à la vente.
- Toutes offres pour des vaccins, pour protéger votre épargne en urgence, tous courriels vous demandant vos coordonnées bancaires sont des arnaques, ne donnez aucune suite.
- Tout démarchage à domicile pour « désinfecter votre logement » cache un vol ou une tentative de cambriolage.
- Les associations de consommateurs déconseillent le site WISH en cette période.



BON À SAVOIR

La plateforme [MANELEN](#) de l'INA est en libre accès, le site [COURSERA](#) offre des cours ultra-qualitatifs gratuits. Et la FINTECH offre certains de ses produits pour le [télétravail](#) ou [l'éducation à distance](#), ainsi que Canal+, Le Monde, Vogue...

VICTIME D'UNE FRAUDE ?

FRAUDE BANCAIRE :

Contactez votre banquier pour rejeter tout prélèvement indu et faites un signalement sur [PERCEVAL](#).

AUTRES FRAUDES :

Déposez plainte auprès de la [DGCCRF](#) et faites un signalement sur [SIGNAL CONSO](#).



PRÉSERVEZ VOTRE ÉPARGNE

«JE NE PEUX PAS FAIRE AUTREMENT QUE DE L'UTILISER EN CETTE PÉRIODE»

REMARQUE 01

Vous êtes peut-être en situation objective de surendettement temporaire ou durable. Demandez immédiatement l'aide d'un travailleur social (cliquez ici pour la liste des [POINTS CONSEIL BUDGET](#) proche de chez vous) ou d'un conseiller Salarium.

Nul ne peut facturer l'aide à la constitution d'un dossier Banque de France. N'hésitez pas à demander de l'aide, professionnelle, sociale ou familiale. Accepter de se faire aider n'est pas une marque de faiblesse, c'est une marque d'intelligence. Demander de l'aide, c'est autoriser l'autre à vous en demander aussi.

REMARQUE 02

Si vous en avez un besoin vital (logement, factures, alimentation), c'est évidemment le moment d'utiliser l'épargne de précaution, elle sert à ça. Utilisez-là avec la plus grande parcimonie possible, afin d'en disposer jusqu'au retour à la normale. Ne l'utilisez donc pas pour maintenir votre train de vie habituel en terme de confort, mais pour les dépenses vitales.

«JE SUIS TRÈS INQUIET POUR MON ÉPARGNE, JE VAIS PRENDRE UNE DÉCISION FORTE»

Arrêtez-tout !

Ne faites rien sans la recommandation d'un professionnel, type Conseiller en Gestion de Patrimoine, conseiller financier. Gardez en tête que ↓

LES DEPÔTS ET PLACEMENTS SONT GARANTIS EN CAS DE FAILLITE

- Vos comptes courant, comptes sur livret, compte espèce du PEA et épargne logement : 100 000 € par personne et par banque
- Assurances et titres détenus en OPCVM ou FCP : 70 000 € par client et par banque
- Livrets réglementaires Livret A et LDD : 100 000 € garantis
- Liquidités de la vente d'un logement : 500 000 €
- Fonds de garantie des assurances de personne : 70 000 €

ON EST TRÈS TRÈS TRÈS LOIN D'UNE FAILLITE BANCAIRE OU ETATIQUE

Les autorités publiques vont déroger à toutes leurs doctrines habituelles pour traverser les turbulences. Tout est fait pour que ça aille bien (rien à voir avec les politiques publiques de 1929 ou 2008 qui avaient utilisé trop tard, trop timidement voire pas du tout ces leviers). En outre, la crise est passagère, comme le suggère l'exemple chinois où 80% des travailleurs ont déjà repris leur poste. Au mieux, un rebond en « V », au pire, un rebond progressif.

De toute façon, il est trop tard pour vendre d'un point de vue stratégique, ce sont les réinvestissement plutôt que les repositionnement qui vous seront proposés par les professionnels pour récupérer votre capital sur le moyen/long terme.

**Demandez un rendez-vous pour un entretien
personnalisé gratuit pendant la période de confinement.**



bonjour@salarium.fr

Envie d'offrir un accompagnement complet
tout au long de la crise ?
Faites un don de 100 € Salarium s'occupe du reste !
[Rendez-vous ici.](#)



salarium.fr |   